



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 14 mai 2019 à 19h30 au centre communautaire de Breckenridge, situé au 1491, route 148, à Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présents, Mme Charlotte Laforest, directrice générale par intérim et M. Pierre Said, adjoint exécutif et quelques contribuables.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h35.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTION

Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Parole au public et questions;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures :
- 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 et des séances extraordinaires du 19, 25 et 30 avril 2019;
5. Administration
 - 5.1 Transfert budgétaire
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles

19-05-3757



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

- 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de mai;
- 5.5 Rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses;
- 5.6 Fonds réservé - Réparation asphalte;
- 5.7 Congé parental employé #05-0011;
- 5.8 Amendement à la résolution 19-04-3724;
- 5.9 Épargne retraite;
- 5.10 Démission de l'employée #01-0128;
- 5.11 Octroi de contrat-Chargée de projet et analyste en urbanisme;
- 5.12 Modification de la résolution no 19-04-3725: Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires;
6. Sécurité publique;
7. Travaux publics;
8. Hygiène du milieu;
9. Urbanisme et zonage;
- 9.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliéner les lots suivants: 2 683 432, 2 683 434 et 2 683 430-P, situé sur le chemin des Pères-dominicains
10. Loisirs et culture;
11. Divers;
12. Rapports divers et correspondance;
- 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux;
13. Dépôt du registre de correspondance;
- 13.1 Registre de correspondance du mois d'avril 2019;
14. Période de questions du public;
15. Levée de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

RETRAIT du point 5.11 - Octroi de contrat-Chargée de projet et analyste en urbanisme;

AJOUT du point 5.11 – Renouvellement de l'état d'urgence;

RETRAIT du point 5.12 - Modification de la résolution no 19-04-3725: Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires;

AJOUT du point 12.2 - Dépôt du rapport sur les inondations 2017.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ORDRE DU JOUR AMENDÉ

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et question
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures
- 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 et des séances extraordinaires du 19, 25 et 30 avril 2019;
5. Administration
- 5.1 Transfert budgétaire
- 5.2 Liste des factures à payer
- 5.3 Liste des dépenses incompressibles
- 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois mai
- 5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.6 Fonds réservé – réparation asphalte
- 5.7 Congé parental – employé #05-0011
- 5.8 Amendement à la résolution 19-04-3724 (poste budgétaire 59 13100-022) bourses du pontiac
- 5.9 Épargne retraite
- 5.10 Résolution pour accepter la démission d'une l'employée
- 5.11 Déclaration d'état d'urgence local (renouvellement)
6. Sécurité publique
7. Travaux publics
8. Hygiène du milieu
9. Urbanisme et zonage
- 9.1 demande d'autorisation à la cptaq pour aliéner les lots suivants: 2 683 403, 2 683 432, 2 683 434 et 2 683 430-p, situé sur le chemin des pères-dominicains
10. Loisirs et culture
11. Divers
12. Rapports divers et correspondance
- 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
- 12.2 Dépôt du rapport sur les inondations 2017
13. Dépôt du registre de correspondance
- 13.1 Registre de correspondance du mois d'avril 2019
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

19-05-3758

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 et des séances extraordinaires du 19, 25 et 30 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 19, 25 et 30 avril 2019.

Note : Madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom n'est pas en faveur.

Adoptée

19-05-3759

5. ADMINISTRATION

5.1 Transfert budgétaire

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires tels que reconnus à la liste jointe au montant total de **90 559,00 \$**.

Adoptée

19-05-3760

5.2 Liste des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement des factures au montant de **163 947,85 \$** pour la période se terminant le 30 avril 2019 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

19-05-3761

5.3 Liste des dépenses incompressibles

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 27 mars au 29 avril 2019, le tout pour un total de **491 995,34 \$**.

Adoptée

19-05-3762

5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois mai

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe, pour un montant total de **4 042,82 \$** taxes incluses.

Adoptée

5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses

La période couvre le 26 mars au 29 avril 2019.

19-05-3763

5.6 Fonds réservé – Réparation asphalte

CONSIDERANT QUE le conseil a adopté le 11 avril 2006 la résolution 06-04-109 concernant la création d'un fonds de réserve pour la réparation d'asphalte.

CONSIDERANT QUE le rapport financier du vérificateur externe a démontré un surplus non-affecté au 31 décembre 2018.

CONSIDERANT QUE le fonds réservé n'a pas été augmenté pour 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

ET RESOLU QUE le conseil autorise l'augmentation du fonds réservé à la réparation d'asphalte d'un montant de 15 000,00 \$ pour l'année 2018.

IL EST EGALEMENT RESOLU QUE les sommes à cet effet soient transférées du surplus non affecté.

Adoptée

19-05-3764

5.7 Congé parental – employé #05-0011

CONSIDÉRANT QUE l'employé #05-0011 a fait parvenir un avis d'absence pour congé de paternité par écrit.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les normes du travail concernant les absences et congés pour raisons familiales ou parentales (Art. 79.7 à 81.17.6).

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accorde un congé parental à l'employé #05-0011 du 6 mai au 27 mai 2019.

Adoptée

19-05-3765

5.8 Amendement à la résolution 19-04-3724

CONSIDÉRANT QUE le programme des bourses du Pontiac a été instauré pour favoriser l'accès aux études postsecondaires à temps complet par des étudiants originaires de la MRC du Pontiac et de la municipalité de Pontiac.

CONSIDÉRANT QUE le programme est ouvert à tous les étudiants postsecondaires à temps complet, aux finissants du secondaire V ou aux étudiants ayant complété un semestre dans un cours de formation professionnelle (éducation continue).

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer la persévérance scolaire.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le paiement de 500,00\$ au programme de Bourses du Pontiac pour la remise d'une bourse à un étudiant de la municipalité.

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette contribution soit tirée du poste budgétaire 02-701-90-970.

IL EST AUSSI RÉSOLU que la résolution 19-04-3724 soit abrogée.

Adoptée

19-05-3766

5.9 Épargne retraite

CONSIDÉRANT QUE la Politique de rémunération des cadres, adoptée le 8 août 2017, contient l'article 5, intitulée « Épargne retraite ».

CONSIDÉRANT QUE ledit article offre aux employés cadres la possibilité de bonifier leur RÉER individuel par une contribution de l'employeur et ça, sur présentation de pièces justificatives.

CONSIDÉRANT QUE la date butoir pour la réception des pièces justificatives est le 31 décembre de l'année courante.

CONSIDÉRANT QUE l'employé #02-75 croyait avoir remis les pièces justificatives à temps.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne veut pas pénaliser la rente de retraite d'un de ses employés.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Leslie-Anne Barber et appuyé par monsieur le conseiller Thomas Howard.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte les pièces justificatives produites afin que l'employé puisse se prévaloir de l'article 5 de la Politique de rémunération des cadres et ça pour les années 2017 et 2018.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Adoptée

19-05-3767

5.10 Démission de l'employée 01-0128 à titre de Pompier Volontaire

CONSIDÉRANT QUE l'employée #01-0128 a informé par écrit le directeur du service des incendies, la directrice générale par intérim et les membres du conseil de sa démission à partir du 10 avril 2019 à titre de pompier volontaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Thomas Howard et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de l'employée #01-0128 à titre de pompier volontaire. L'employée 01-0128 garde son poste au service de la taxation.

Adoptée

19-05-3768

5.11 Déclaration d'état d'urgence local (renouvellement)

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'eau est au-dessus du seuil des inondations majeures.

CONSIDÉRANT QUE la situation demeure inchangée depuis la dernière déclaration d'état d'urgence.

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le niveau d'eau restera élevé pour encore plusieurs jours.

CONSIDÉRANT QUE le jeudi 9 mai 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac, le conseil municipal réuni en assemblée spéciale a déclaré l'état d'urgence pour une période de cinq jours par sa résolution n° 19-05-3754.

CONSIDÉRANT QUE le premier alinéa de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3) prévoit que l'état d'urgence déclaré par le conseil municipal peut être renouvelé pour des périodes maximales de cinq jours, sur autorisation de la ministre de la Sécurité publique.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a informé la ministre qu'elle devait poser une action immédiate, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la déclaration d'état d'urgence sur tout le territoire de la municipalité pour une période de cinq jours en raison, entre autres, d'une évacuation partielle de la population, de l'impraticabilité de plusieurs chemins du réseau routier municipal et de la nécessité de réquisitionner des lieux d'hébergement à la suite d'évacuations.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Isabelle Patry.

IL EST RÉSOLU, par les présentes, par le conseil de la municipalité de Pontiac réuni en assemblée le 14 mai 2019 à 19h30 au Centre communautaire de Breckenridge, 1491 route 148, Pontiac :

- de renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution n° 19-05-3754 le jeudi 9 mai tout le territoire de la municipalité pour une période additionnelle de 5 jours, sous réserve de l'autorisation de la ministre de la Sécurité publique;
- de désigner la mairesse, Mme Joanne Labadie ou encore la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber afin qu'elles soient habilitées à exercer les pouvoirs suivants : les paragraphes 1° à 6° de l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette déclaration entre en vigueur le mardi 14 mai 2019 à 19h30.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune discussion

7. TRAVAUX PUBLICS



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Aucune discussion

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucune discussion

19-05-3769

9. URBANISME ET ZONAGE

9.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliéner les lots suivants: 2 683 403, 2 683 432, 2 683 434 et 2 683 430-p, situé sur le chemin des Pères-Dominicains

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée s'insère dans le cadre d'une démarche citoyenne auprès de la CPTAQ pour l'aliénation/lotissement des lots 2 683 403, 2 683 432, 2 683 434 et 2 683 430-P qui se trouve dans la zone agricole décrétée à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.R.Q, c. P-41.1).

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la LPTAA.

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation des lots demeure inchangée;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture; puisque les activités agricoles seront maintenues;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1 ne trouve pas son application dans la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme et que les deux nouvelles propriétés foncières auront des superficies suffisantes pour la pratique de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Patry et appuyé par monsieur le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande du citoyen dans sa démarche auprès de la CPTAQ afin d'aliéner les lots 2 683 403, 2 683 432, 2 683 434 et 2 683 430-P, situés sur le chemin des Pères-Dominicains.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucune discussion

11. DIVERS

Aucune discussion

12. RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
a) animaux

12.2 Dépôt du rapport sur les inondations 2017

13. DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

13.1 Registre de correspondance du mois d'avril 2019

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

19-05-3770

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 21h 23.

Adoptée

Copie certifiée conforme



Mme Charlotte Laforest
DIRECTRICE GÉNÉRALE, par intérim



Mme Joanne Labadie
MAIRESSE



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

1- Pierre Guénette	M. Guénette exprime ses préoccupations face à la collecte des matières résiduelles. Il décrit le nombre de dérangements, soit des oublis ou des changements d'horaire qu'il a toléré. Il explique les nombreux appels à la municipalité sans savoir si un suivi aurait été effectué. Il demande quelles sont les mesures prises pour assurer que le contrat soit respecté. La Mairesse Labadie explique qu'il y a eu plusieurs rencontres et qu'une mesure temporaire a été établie. Un sous-traitant terminera le contrat existant. Elle s'excuse au nom de la municipalité pour les inconvénients et réitère que le service des travaux publics a travaillé excessivement fort pour remettre le service en place.
2- Val Miller	M. Miller demande comment la municipalité partagera les coûts pour les services partagés lors de l'inondation (CISSSO, Croix- Rouge). La Mairesse Labadie confirme que les sommes distribuées par la Croix-Rouge aux personnes sinistrées proviennent des prélèvements de fonds. CISSSO par contre, provient des fonds publics provinciaux. La municipalité sera responsable du coût des trois premiers jours d'évacuation et par la suite, les dépenses seront remboursées par le Ministère de la Sécurité publique. Le pourcentage du remboursement n'est pas encore spécifié. M. Miller indique que le fossé sur la rue Maple est à risque d'inonder et devrait être vérifié. La Mairesse Labadie l'assure que ce message sera remis au service des travaux publics.
3- Diane Lacasse	Mme Lacasse remercie la municipalité du don de 2 000 \$ pour le voyage du 50 ^e des Blés d'Or. Mme Lacasse ajoute qu'elle déplore le fait que les Blés d'Or ont été obligés d'annuler un souper lors de la fermeture du Centre communautaire. Elle explique que les Blés d'Or auraient préparé un souper pour les personnes sinistrées. Elle cite que l'association aurait perdu de l'argent. Elle demande, pourquoi personne ne l'aurait appelé quelques jours avant? La Mairesse Labadie répond que toutes les réservations inscrites au site



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	municipal ont été appelées le mercredi précédent. Elle est désolée que ça se soit passé comme ça, mais il n'y avait pas de réservation au registre.
4- Sue Lamont	Mme Lamont demande quand la résolution pour le compostage sera abrogée. La Mairesse Labadie explique que le conseil n'a pas l'intention d'abroger cette résolution et attend toujours les résultats du coût potentiel avant de procéder à la collecte. Mme Lamont demande si le contrat pour la collecte des matières résiduelles a été prolongé. Mme Laforest réplique qu'il n'y a aucune extension au contrat.
5- M. Allard	M. Allard demande quel est l'horaire pour la collecte des matières résiduelles. La Mairesse Labadie explique que le sous-traitant avait déjà des engagements pour les jours établis pour Pontiac. Il a donc été entendu que la collecte se fera le jeudi et le vendredi.
6-Siri Ingebrigsten	Mme Ingebrigsten désire féliciter les conseillers Scott McDonald et Leslie-Anne Barber pour leur implication et l'aide qu'ils ont apporté aux citoyens sinistrés. Elle dit par contre que la municipalité doit se pencher davantage sur une meilleure organisation lors de la distribution des sacs et du sable. La Mairesse Labadie la remercie de ses commentaires et ajoute qu'en 2017, 45 000 sacs ont été distribués aux citoyens. Cette année, il y en a eu 170 000. Elle est consciente qu'à l'occasion, la coordination des personnes volontaires a été un peu plus difficile et assure Mme Ingebrigsten qu'une consultation publique aura lieu pour discuter des améliorations à apporter. Mme Ingebrigsten se dit inquiète des citoyens qui sont restés dans leur maison pendant l'évacuation et suggère que des volontaires pourraient leur apporter de la nourriture. La Mairesse Labadie explique que la municipalité est responsable de la sécurité de ses citoyens et que les personnes qui sont restées dans leur maison l'ont fait à l'encontre des procédures d'évacuation. Il nous est impossible de demander à un employé ou une personne volontaire d'aller dans la zone évacuée.
7-Michel Labelle	M. Labelle veut discuter de la situation de la collecte des ordures. Il débute en félicitant la personne qui répond aux appels. Il explique qu'elle était accueillante et à l'écoute. Par contre, elle a dû être une martyre pour tolérer le nombre élevé d'appels. Il réitère par contre qu'il n'y a aucun suivi. Il explique que le lien de confiance avec la municipalité est brisé et qu'il aimerait voir des conteneurs pour les



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>citoyens. M. Labelle donne aussi des conseils face à l'application des différentes clauses d'un contrat. M. Labelle demande à qui appartient le chemin Eardley/Masham? La Mairesse Labadie confirme que le chemin appartient au MTQ.</p>
8-Pierre Éthier	<p>M. Éthier demande des clarifications au sujet de l'octroi que reçoivent les associations des chemins privés. Il croyait avoir remis toute la documentation nécessaire mais, a reçu une déduction car le rapport n'était pas complet. Il a subi une perte de 424 \$. La Mairesse Labadie l'assure qu'un suivi sera fait.</p>
9-Bill Twolan	<p>M. Twolan demande une clarification au sujet du chemin Alary. La mairesse Labadie confirme que les travaux ont débuté. M. Twolan demande comment la municipalité peut aviser les entrepreneurs locaux que les appels d'offres sont ouverts. La mairesse Labadie explique que ce serait illégal de communiquer directement avec les entrepreneurs locaux. Ils sont conscients que les appels d'offres sont affichés sur le site gouvernemental. Mme Laforest ajoute qu'un message est ajouté au site Web invitant les gens à consulter le site gouvernemental pour les appels d'offres. M. Twolan veut remercier le service d'incendie. Lorsqu'il a eu un feu, la réponse a été très rapide, le feu éteint et sa grange sauvée. Il félicite la rapidité de la réponse et le professionnalisme.</p>
10-Roch Fillion	<p>M. Fillion se réfère à la résolution du transfert de fonds au fonds pour l'asphaltage. Il demande si ces argents pourraient être utilisés pour réparer le chemin des Pères-Dominicains. Il déplore la condition de ce chemin ainsi que celle du chemin Tremblay. La mairesse Labadie explique que la réserve est pour tous les chemins. La municipalité regarde toujours, quelles sont les possibilités pour adresser le chemin des Pères-Dominicains. Il est important d'adresser le problème de drainage avant d'effectuer les réparations.</p>
11-Sue Lamont	<p>Mme Lamont s'inquiète que la municipalité ait déjà dépensé 40% du budget annuel. La mairesse Labadie explique que pendant certains mois, les dépenses sont plus élevées mais, que nous sommes toujours en bonne condition fiscale. Mme Lamont demande si la municipalité contribue aux REER de ses employés. La mairesse Labadie confirme que la municipalité contribue car il</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>n'y a pas de régime de retraite pour les employés municipaux. Mme Lamont demande s'il y aura un post-mortem après cette inondation. La mairesse Labadie confirme que oui, il y aura une révision interne et externe. Mme Lamont commente sur la perte de maisons et de résidents suite à l'inondation de 2017 et demande si la municipalité est à risque d'en perdre d'autres. La mairesse Labadie valide que c'est une possibilité et qu'elle a déjà adressé la situation avec Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.</p>
12-Anita Trudeau	<p>Mme Trudeau demande si les camions des travaux publics sont munis de GPS. Elle explique qu'hier, une équipe est allée réparer un chemin, mais qu'ensuite les hommes ont passé trois heures aux Tim Horton. La mairesse Labadie répond que les hommes ont droit à des pauses, mais que le sujet sera abordé avec le directeur du service. Mme Trudeau demande si les eaux usées sont jetées dans la rivière. La mairesse Labadie dit que la municipalité a obtenu les permissions nécessaires afin de protéger les infrastructures du village de Quyon. Sans cela, tous les citoyens du village auraient été évacués, car le système avait un excès d'eau usée. Mme Trudeau demande le coût associé à l'aide des membres des forces armées. La mairesse Labadie explique que l'armée négocie avec la province et non la municipalité. Elle explique qu'il y a des pourparlers avec le MSP pour demander à l'armée de nous aider à retirer tous les sacs de sable. On ne veut pas que nos citoyens soient oubliés.</p>
13-Melvin Maxsom	<p>M. Maxsom demande si le tuyau et les plaques d'égouts sont endommagés et s'ils coulent. La mairesse Labadie dit qu'elle n'est pas certaine et vérifiera avec le service des travaux publics.</p>
14-Ricky Knox	<p>M. Knox veut confirmer que la résolution du transfert de fonds au fonds d'asphalte est bel et bien une résolution de 2006. La mairesse Labadie le confirme. M. Knox demande que le conseil considère toutes ses réunions au même endroit et non aller à Breckenridge ou à Quyon. La mairesse Labadie réplique que ça pourrait être une discussion à une prochaine réunion du conseil.</p>
15-Thomas Soulière	<p>M. Soulière tient à remercier les conseillères Barber et Patry pour leur appui et implication au niveau de l'inondation.</p>

